



CHARTRE DE L'ADHERENT et DU PARENT D'ARCHER

Adhérer à une association c'est aussi adhérer à ces quelques règles simples :

NE PAS OUBLIER

Que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie de l'association

Que les Responsables de l'Ecole de Tir sont bénévoles et donnent gratuitement leur temps pour enseigner le tir à l'arc aux enfants

Que les bénévoles, les archers, les entraîneurs et les arbitres ont le droit à l'erreur

PARTICIPER

Etre présent autant que possible aux rencontres, réunions proposées et Assemblées Générales

Participer aux animations qui contribuent au développement de l'esprit convivial de l'association

Participer au moins une fois par trimestre à une des journées d'entretien ou préparation organisées par le club

Participer lors des préparations et organisations de concours

Mettre ses compétences au service de l'association

COURTOISIE

Ne pas avoir de comportement déplacé

Saluer les personnes présentes

Refuser toute forme de violence, discrimination ou tricherie

Avoir une attitude correcte et respectueuse envers les autres membres de l'association, les visiteurs et les adversaires de concours

TROUVER SA PLACE

Prendre sa place au sein du collectif

A chacun son rôle et un rôle pour chacun

RESPECTER

Le règlement intérieur de l'association

Les règles de sécurité dans toute activité au sein du club

Le matériel et les installations mis à disposition par l'association

Prévenir lorsqu'on ne peut pas honorer un engagement pris

Les décisions du Conseil d'Administration

Le travail des bénévoles réalisé pour l'entretien, l'organisation et le bon fonctionnement de l'association

Répondre aux sollicitations émises par les membres du Conseil d'Administration, que ce soit positivement ou négativement